



COMPTE-RENDU CTP DU 26 AVRIL 2019

VILLE ET LE MANS MÉTROPOLE

Représentant(e)s CGT : Annette KINGUE MANGA, Gilles ARMANGE, Julien GANDON, Olivier BERTOLINO, Jamal OUARRAKI et Jean-François CRENAIS.

En ouverture de la séance, la CGT a présenté une déclaration nationale concernant nos craintes sur la disparation de notre statut par le projet de loi du gouvernement concernant la « modernisation » de la Fonction Publique. Cette déclaration a été annexée au Procès-Verbal des 2 instances.

Dossier commun aux 2 CTP :

- **Mise en place de l'indemnité Kilométrique Vélo :** La CGT, dans un courrier adressé au Maire-Président, avait demandé la mise en œuvre de cette expérimentation qui fonctionne dans certaines collectivités. Il s'agit d'inciter et de soutenir les agents qui utilisent ce mode de déplacement. Elle sera opérationnelle à compter du 1^{er} septembre prochain sur la base d'une indemnité de 0,25€ du kilomètre parcouru dans la limite d'un plafond annuel de 200€ (base qui pourrait évoluer dans la prochain mois et portée à 400€, les élus s'engageant à faire évoluer ce plafond jusqu'à la limité de 400€). Pour l'agent, cette indemnité est exonérée d'impôt sur le revenu.

Les représentant(e)s du personnel et des élu(e)s ont voté POUR à l'unanimité.

Dossier Le Mans Métropole :

- **Etude d'optimisation du service de collecte des déchets (pour information) :** Depuis plusieurs années, le secteur collecte des déchets fait face à diverses évolutions : la diminution du volumes des Ordures Ménagères collectées et les modes de collecte existants qui ne sont pas toujours adaptés. Face à ce constat et à la demande politique, une étude est lancée en 3 phases : Etat des lieux, identification des besoins et options techniques. Les élus CGT ont demandé que l'évolution de cette étude qui va se faire sur 12 mois plein fasse l'objet de manière régulière d'un bilan sur les différentes étapes. Le Président du CTP a donné son accord sur notre demande.

Dossiers Ville du Mans :

- **Service Production de Repas - changement de qualification de postes :** Suite au départ d'un agent du grade de rédacteur, ces missions avaient été réparties sur 2 postes d'adjoint administratif en gestion du personnel et comptabilité. La direction du service propose de les transformer en 2 postes de rédacteur. Les élus CGT ont déploré que les 2 agents aient été informés que leur nomination interviendrait très rapidement, pour l'un oui puisque cet agent est lauréat du concours de rédacteur ; pour l'autre, cette nomination ne pourra être effective qu'au titre de la promotion interne avec tous les conditions nécessaires : recrutement de 3 rédacteur par voie de réussite à concours pour 1 possibilité à la promotion interne. Sur ce sujet, le Président a réaffirmé que cette transformation ne donnait aucun droit supplémentaire, il traitera ce dossier lors de la CAP de la même manière que d'autres propositions qui pourront être présentées par d'autres responsables de service.

Les représentant(e)s du personnel et des élu(e)s ont voté POUR à l'unanimité.

- **Reprise de l'activité du multi-accueil Théodore Monod :** Depuis 2004, cet établissement de Petite Enfance de 24 places en multi-accueil était géré par une association : « Les Farfouettes ». L'association, pour multiples raisons, n'est plus en capacité de poursuivre cette gestion. La collectivité a donc décidé de reprendre en régie directe cette structure et de proposer aux agents d'intégrer ou non la Ville du Mans sous différents statuts (titulaires ou en CDI de droit public dans l'attente d'obtenir les concours indispensables pour devenir fonctionnaire : exemple pour les auxiliaires de puériculture...). Pour les élus CGT, cette nouvelle disposition répond aux attentes de service public. Nous avons demandé d'avoir notamment une attention particulière sur les 2 postes d'agent technique qui peuvent faire l'objet d'une intégration directe sous statut car ces recrutements peuvent se faire sans concours. Nous avons également attiré l'attention sur leur temps de travail qui ne devra pas inférieur à 28h/semaine afin de pouvoir cotiser au régime de retraite de la CNRACL. Pour

rappel, actuellement 16 agents travaillent dans cette structure et que le service ne va proposer que 10,8 ETP selon les différents cadres d'emplois.

Les représentant(e)s du personnel et des élu(e)s ont voté POUR à l'unanimité.

- **Incidence des propositions d'organisation du secteur de la Piscine des Atlantides** : Un compte-rendu spécifique sur ce dossier est en ligne sur notre site ou dans l'espace INTRANET. Nous vous invitons à en prendre connaissance avec les différents échanges, débats et propositions que la CGT a formulées. Vous pourrez également prendre connaissance du vote sur les différentes propositions indiquées dans le rapport du service (à l'exception d'une qui devrait être de nouveaux travaillée et présentée au prochain CTP du 26 juin prochain).

- **Schéma de fonctionnement du pôle sécurité du service Prévention Sécurité** : Police municipale, ASVP et le Centre de Supervision Urbain (CSU). Ce dossier a été retiré de cette séance ; en effet, à la lecture des grilles horaires proposées, le repos obligatoire de 35 heures en une fin de reprise avec au moins de repos était inférieur à la législation réglementaire. Malgré tout, les revendications exprimées par les agents lors de la dernière assemblée générale ont été remises au Président : acquisition de casques et boucliers pour le maintien de l'ordre, une ligne directe avec la Police Nationale pour une meilleure efficacité, la formation régulière ainsi qu'un temps d'entraînement sportif sur les méthodes de défense individuelle, l'indemnité de panier pour les agents qui travaillent la nuit : agents du CSU, de nouveau l'étude de la revalorisation de l'ISF à 20%...

La séance s'est achevée à 12h00.